



## Départements

Cette fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à un département de la région Nouvelle-Aquitaine de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques. Elle a été réalisée via l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr).

### TAUX DE RETOUR

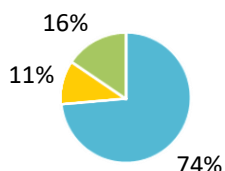
# 83%

> 10 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 12 recensées

> 22 781 agents recensés dans ces collectivités dont 16 768 fonctionnaires, 2 465 contractuels permanents et 3 548 contractuels non permanents

### Effectifs

74% des agents sont fonctionnaires



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	796	4 583	1 677	10
Contractuels permanents	62	1 070	247	10
Contractuels non permanents	34	872	355	10

En moyenne, 4 agents sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité

12,86 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

⇒ 0,1 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

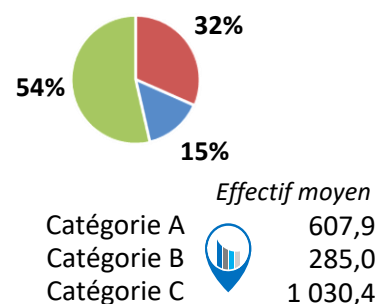
⇒ 1,9 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

### Caractéristiques des agents permanents

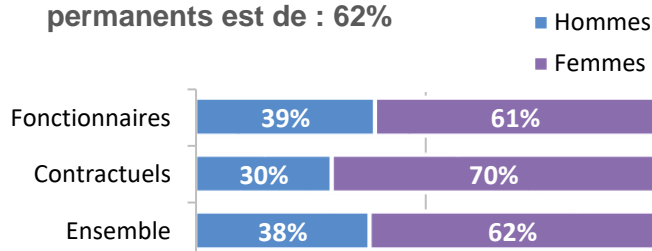
48% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	29,0%	28,4%	29,0%	556,8
Technique	49,1%	38,7%	47,8%	919,4
Culturelle	2,1%	1,5%	2,1%	39,6
Sportive	0,3%	0,2%	0,3%	11,8
Sociale	13,0%	22,1%	14,2%	272,5
Médico-sociale	5,3%	8,2%	5,7%	109,0
Médico-technique	0,7%	0,6%	0,7%	14,4
Animation	0,4%	0,3%	0,4%	8,9

54% d'agents relevant de la catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 62%

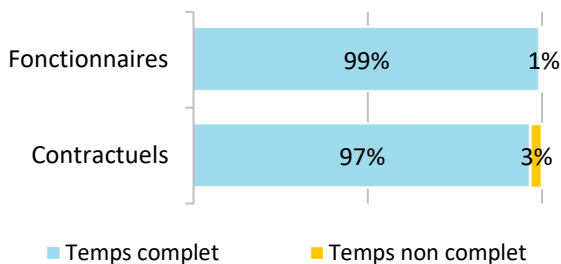


Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 24% des agents

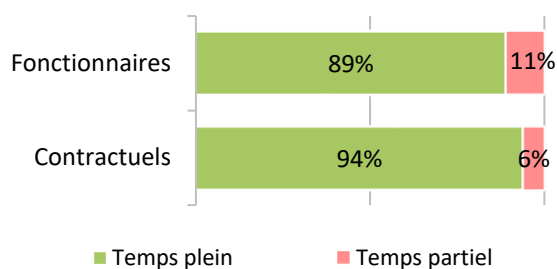
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	24%
Adjoints administratifs	14%
Assistants socio-éducatifs	13%
Rédacteurs	7%
Attachés	7%

## Temps de travail des agents permanents

99% des fonctionnaires à temps complet contre 97% des contractuels



11% des fonctionnaires à temps partiel contre 6% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Médico-technique	4%	Médico-technique	38%
Animation	2%	Médico-sociale	16%
Médico-sociale	1%	Technique	3%

2,1% des hommes à temps partiel  
15,5% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

## Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 48 ans

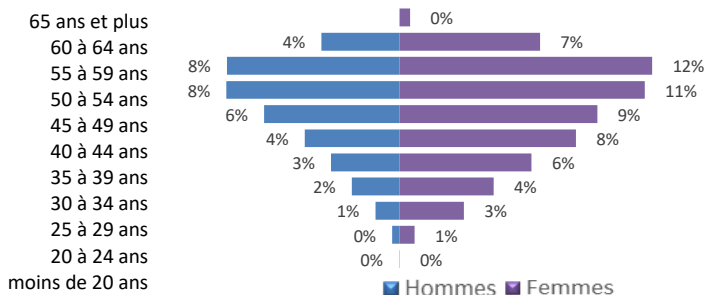
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,63
Contractuels permanents	40,77
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>48,49</b>

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	49,32



### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 2 234,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 1 639,1 fonctionnaires  
> 226,4 contractuels permanents  
> 369,1 contractuels non permanents

### ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	577,8 ETPR
Catégorie B	276,9 ETPR
Catégorie C	1010,8 ETPR

## Mouvements

- En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 8,4%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
5,5%	29,8%

### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
1917,4 agents	1923,3 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-1,8%
Contractuels	↗	17,1%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>0,3%</b>

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	28%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	19%
Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	16%
Mutation (changement de collectivité)	8%
Démision	8%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Contractuels (hors remplaçants, retours ou réintégrations)	30%
Voie de mutation	17%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	14%
Contractuels (remplaçants)	12%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat déjà présent dans l'année en tant que contractuel permanent	5%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

## Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

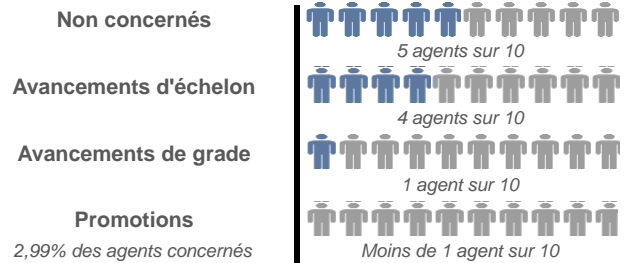
En moyenne, 2,9% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 10 Ruptures conventionnelles actées en 2023

50,0% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle  
90% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



## Sanctions disciplinaires

- 10% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	35	7
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	1	-
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	5	-
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

2 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	45%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	22%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	12%

## Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 19,63 % des dépenses de fonctionnement



### Mise en place du RIFSEEP

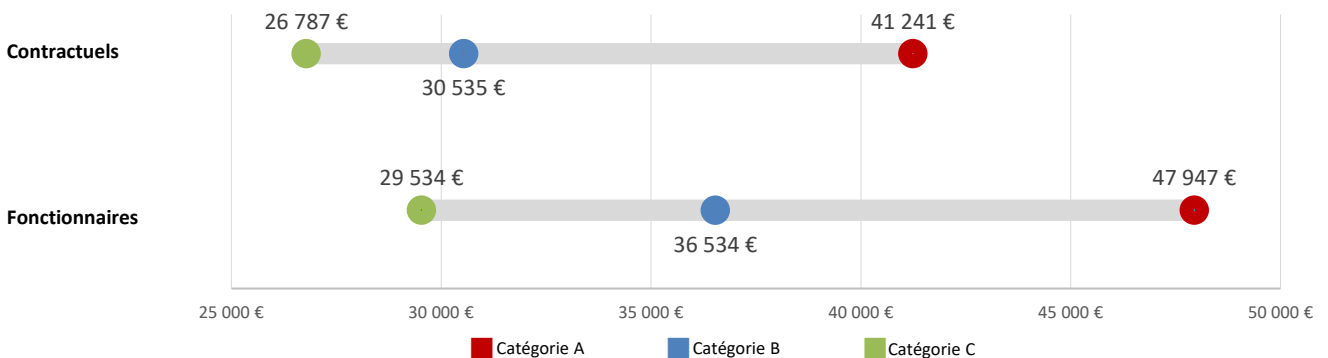
- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



100% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,78 %

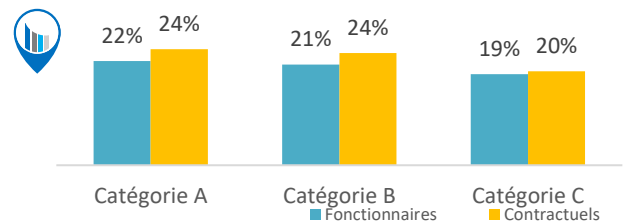
#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires **20,47%**

Contractuels sur emplois permanents **23,07%**

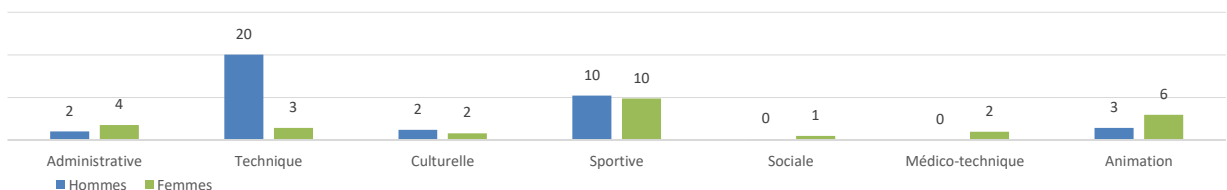
Ensemble **20,78%**

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 15094 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de collectivité concernée selon la filière



20% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

## Absences Agents présents au 31 décembre 2023

En moyenne, 15,9 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 9 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,36%	2,46%	4,12%	0,98%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	7,77%	2,70%	7,12%	1,01%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,47%	3,87%	7,88%	1,15%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 35,56 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

100% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 5,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 54 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Service 83%  
Trajet 17%

Genre



Femmes 52%  
Hommes 48%

Catégorie



Catégorie A 16%  
Catégorie B 8%  
Catégorie C 76%

72% des accidents concernent la filière technique

## Handicap

100% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 8,8%

Genre



Femmes 68%  
Hommes 32%

Statut



Fonctionnaires 94%  
Contractuels perm. 6%

Catégorie



Catégorie A 18%  
Catégorie B 13%  
Catégorie C 69%

13 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	20 451 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	61 809 €

## Prévention et risques professionnels

248 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 26 133 €

Nombre moyen de formations : 245

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

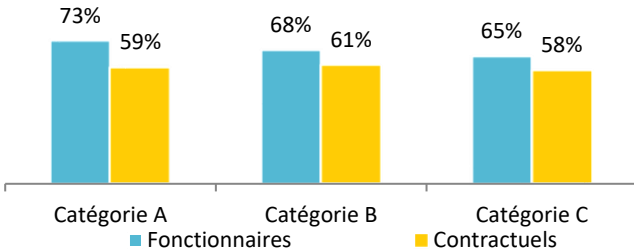
4,7% des femmes  
3,1% des hommes

## Formation Agents présents au 31 décembre 2023

En 2023, 67% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

63% des femmes et 73% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

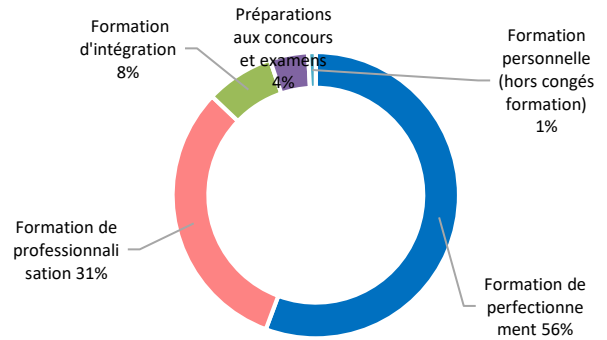


Le budget médian consacré à la formation est de 743 369 €

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	52%
Autres organismes	33%
Coût de la formation des apprentis	8%
Frais de déplacement	7%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

## Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,6 jours par agent

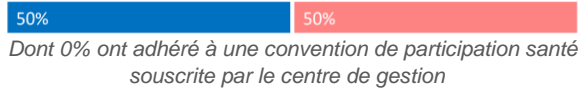


### Répartition des jours de formation par organisme

Autres organismes	42%
CNFPT cotisation obligatoire	39%
Collectivité	19%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

50% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire

Santé	179 €
Prévoyance	196 €

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



## Relations sociales

100% des collectivités concernées par des grèves



1097 jours de grève en moyenne par collectivité



40% des collectivités ont engagé des négociations collectives



20% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

### Les principales négociations

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

### Les principaux accords

Conditions et organisation du travail

Protection sociale complémentaire

Formation professionnelle

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12  
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires  
+ Départs temporaires non rémunérés  
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires  
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité  
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12  
+ Départs définitifs de contractuels  
+ Départs temporaires non rémunérés  
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité  
- Arrivées de contractuels  
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022  
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : avril 2025

Version 1

**Nacopé**  
Bien plus qu'un CDG